

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par l'entreprise STSM sis 1 rue Achille Andris 59490 SOMAIN pour des travaux sur le PN13, Rue des Lostes ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, circulation
n° 8.3.301/2024

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du mardi 20 août 2024 à 8h00 au jeudi 22 août 2024 à 18h00, la circulation de tout véhicule sera interdite au droit du chantier ainsi qu'aux cycles et piétons sur le PN13 - RUE DES LOSTES.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise STSM.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

L'entreprise STSM effectuant les travaux sera chargée de la pose de la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 7 août 2024



Par empêchement du Maire
1^{er} adjoint délégué

Marc BUQUET